



## Rapport d'activité 2015

### I – LE FONCTIONNEMENT DU CDAFAL

Le conseil d'administration s'est réuni les 19 janvier, 13 avril, 11 juin, 16 septembre et 10 décembre.

Au-delà de ces réunions qui ont connu un fort taux de participation de la part des administrateurs, les AFL 75 peuvent se féliciter de l'activité déployée pour faire fonctionner les services, et améliorer la communication de notre mouvement, point fort de l'année 2015.

Plusieurs administrateurs ont participé à une formation consacrée à la cotation en matière de logement social mise en place par la Ville de Paris, afin de pouvoir mieux répondre aux usagers de nos permanences sur l'accès au logement.

Le mois de janvier a débuté avec un temps festif : la célébration de nos 30 années d'existence, en présence des partenaires qui nous ont apporté leur soutien au fil du temps. La Ville de Paris était représentée par Madame Dominique Versini, adjointe auprès de la Maire de Paris chargée des familles et ancienne ministre.

Le thème de la communication de notre mouvement a été l'axe majeur des travaux du Conseil : Cela s'est traduit par le renouvellement de la présentation du rapport d'activité annuel, de façon à le rendre plus lisible pour tous, par la publication de 3 numéros d'AFL Infos, avec un calendrier plus régulier, et enfin par la réalisation d'un site internet ([www.aflparis.org](http://www.aflparis.org)), qui a mobilisé non seulement le Conseil d'Administration pour en fixer les grandes lignes, mais a nécessité de la part de deux militants un travail considérable pour mettre en œuvre les orientations définies. Qu'ils en soient remerciés ! Accessible aux administrateurs depuis la fin 2015, le site sera ouvert à tous à partir du 11 avril 2016.

L'activité au service des familles parisiennes s'est traduite cette année par une valorisation du bénévolat à hauteur de 47 077 euros (2 906 heures au SMIC chargé).

## **II – L’ACTION AU SERVICE DES FAMILLES**

### **1°) La permanence d’écrivain public**

L’année 2015 est la deuxième année pleine de fonctionnement du service d’écrivain public des AFL de Paris. Cette 2<sup>ème</sup> année se caractérise par une montée en puissance du service avec 109 rendez-vous réalisés contre 64 l’année précédente. Ce service a bénéficié à 34 personnes différentes contre 24 en 2014. Le logement demeure le principal domaine de nos interventions avec une forte dominante des RV concernant l’impact des charges locatives, les autres rendez-vous concernent des thèmes très variés (accès au droit, conflits avec des organismes, mise en forme de CV...)

L’accueil de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement demeure largement notre principale source de « faire venir » en 2015. Il faut noter une certaine diversification de nos canaux avec un contact transmis par la fondation Crésus, trois par les assistantes sociales du 13<sup>ème</sup> arrondissement et deux par la recommandation de personnes ayant bénéficié du service.

### **2°) – Permanence consommation**

La permanence a été assurée tout au long de l’année par trois administrateurs.

Cette année 2015 a été marquée par une recrudescence de litiges typiques de ce que l’on peut constater en période de crise : davantage de réclamations en matière de prestations de service, et notamment travaux de serrurerie, de plomberie ou d’électricité. Mais nous constatons également une augmentation exponentielle en matière de téléphonie / internet (triplément du nombre de dossiers), de très nombreuses plaintes en matière de banque / crédit et un nombre relativement plus élevé de litiges portant sur des ventes. Les autres secteurs restant relativement stables.

L’activité du secteur a été plus importante que l’année précédente, avec environ 35% de dossiers reçus en plus. Néanmoins, les dossiers sont plus difficiles et plus longs à régler, du fait du silence des professionnels, ou de leur refus de transiger, et de la complexité des procédures judiciaires qui décourage parfois les consommateurs.

Cela n’est pas sans peser sur le temps nécessité par le traitement des dossiers : courriers multiples, relances aux consommateurs et/ou aux professionnels, préparation des dossiers pour engager des procédures simplifiées...

## **III – LES REPRESENTATIONS**

### **1°) Les transports**

Les AFL Paris sont présentes dans deux représentations en matière de transports : la commission des taxis parisiens, et la RATP.

L'année 2015 a connu des événements importants pour les consommateurs. En effet, alors que la commission des taxis était déjà, dans les années antérieures, marquée par des conflits incessants entre les professionnels et l'administration, ces conflits ont atteint leur apogée cette année, en raison de l'opposition des professionnels taxis et des autres systèmes tels que VTC et co-voiturage. L'impossibilité pour l'administration d'imposer une vision de service public, et d'organiser les transports au bénéfice des consommateurs a conduit les pouvoirs publics à dissoudre cette commission, afin de la recréer sous une forme plus efficiente et pluraliste, que nous attendons à ce jour.

A la RATP, c'est une nouvelle Présidente Directrice Générale, Madame Elisabeth Borne qui a été nommée. La désignation d'une nouvelle médiatrice, Madame Betty Chappe, également responsable de la mission assistance aux victimes, prévue fin 2015, a dû être reportée à tout début 2016, les textes d'application de la directive médiation n'ayant pas été publiés assez tôt.

Ce changement impliquerait notamment, pour la première la lourde tâche du maintien de la progression à grande vitesse de toutes les techniques modernes de pointe et évolutives, motivées par la simple raison d'être de cette institution française à part entière, qui n'est autre que le Service Public de transport.

La médiatrice assure quant à elle la veille en continu et en amont pour garantir le bien être des voyageurs, et intervient pour le règlement amiable des litiges opposant ses usagers à la RATP. Son service est continuellement à l'écoute des problèmes des particuliers. Les associations trouvent une écoute très importante auprès de la médiation à la RATP.

## **2°) le logement**

Le secteur du logement recouvre une multiplicité de représentations, dont plusieurs assurées par les AFL Paris pour le compte de l'UDAF : Conseil d'administration, Commission d'attribution des logements, Commission d'appel d'offres de Paris Habitat (office départemental de logement social parisien), ADIL (association départementale d'information logement de Paris), où elles occupent un poste de vice-présidence, CCAPEX (commission parisienne de prévention des expulsions).

Les permanences que nous assurons au siège montrent une fragilité grandissante des ménages confrontés aux difficultés de paiement des loyers, ou tout simplement de recherche de logement. C'est devant ces constats que nous avons demandé à bénéficier d'une formation sur la « cotation » mise en place par la Ville, pour l'accès au logement social. Cela nous permet d'apporter des réponses précises à ceux de nos adhérents qui sont demandeurs de logements sociaux, et si besoin de les aider à présenter leur demande de manière plus efficace. Nous espérons qu'un bilan pourra être réalisé en 2016 sur le bilan de la cotation.

L'encadrement des loyers mis en place à Paris ne permet pas encore d'apprécier les effets de ce dispositif pour réduire les loyers. A cela, plusieurs raisons : la méconnaissance de ces nouvelles règles, à la fois complexes et imprécises, le faible nombre de saisines de la Commission Départementale de Conciliation sur l'application de l'encadrement, et la crainte des locataires de générer un conflit avec leur bailleur. Car la situation du logement à Paris est tellement tendue que bien des locataires acceptent de payer des loyers supérieurs à ce que prévoit le dispositif. Il faudra des années pour que celui-ci ait un véritable impact sur le niveau des loyers parisiens.

Pour terminer, les AFL appellent de tous leurs vœux une stratégie partagée entre les différents acteurs du logement pour permettre une véritable prévention des impayés et des expulsions. L'enjeu est majeur, la perte du logement ou l'endettement que génèrent des impayés répétés sont destructeurs pour les ménages parisiens.

### 3°) Le CTRC (centre technique régional de la consommation)

En 2014, nous avons pu obtenir que 5 CDAFAL franciliens cotisent au CTRC, permettant d'obtenir 2 postes de titulaires au Conseil d'Administration. Mais le deuxième poste n'a pas été pourvu, faute de candidats, et le CDAFAL Paris est actuellement le seul CDAFAL francilien à siéger au conseil d'administration du CTRC. Devant le manque « d'enthousiasme » de notre structure régionale (CRAFAL Ile-de-France) à s'investir dans cette instance, il faudra en 2016 nous poser la question de la poursuite de notre participation à ce Conseil d'Administration.

### 4°) Les activités santé

L'activité du secteur santé n'a pas évolué en 2015. Ce n'est pas faute d'être sollicités par différentes structures, hôpitaux ou cliniques, mais par manque de disponibilité de militants. Le travail réalisé est cependant exemplaire en matière de qualité de concertation, notamment pour l'hôpital des gardiens de la Paix. AFL Infos de mars 2016 retrace le travail réalisé au cours de l'année 2015 dans cette structure.

#### **L'Agence Régionale de Santé (CODAMUPS : Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins)**

Les évènements du 13 novembre 2015 ont impacté très lourdement les travaux du Comité, ainsi que le retour d'expérience. Le CODAMUPS est une commission lourde (plus de cinquante membres) où les « usagers patients » n'ont qu'une toute petite place, ce qui ne les empêche pas de se faire entendre au milieu de ce panel de l'académie de médecine.

Cette année nous sommes particulièrement intervenus sur l'indispensable permanence des gardes médicales et nous avons obtenu **la création d'une garde dentaire**.

Le financement du CODAMUPS est prévu pour 2016 à hauteur de 894 080€

### 5°) Le secteur de l'énergie

Le secteur de l'énergie a été marqué par des évolutions particulièrement importantes en 2015, nécessitant un investissement particulièrement marqué pour nos militants. En voici les points essentiels.

- **l'effacement diffus, et la rémunération des opérateurs agissant sur ce marché**

Nous avons été très en pointe en fin d'année 2014 sur ce dossier : communiqué commun avec les organisations syndicales et plusieurs organisations nationales de consommateurs, dont ConsoFrance, audition par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)... En 2015, notre action avait permis de réduire de moitié le montant de la rémunération de ces opérateurs fixée par arrêté ministériel. Parallèlement, la Ministre de l'Énergie et la CRE ont dès le mois de janvier commandé une étude à RTE pour mesurer l'effet report induit par les effacements, objet de toutes les évaluations selon les acteurs, et déterminant pour fixer une rémunération équitable des opérateurs. Par la suite, nous sommes à nouveau intervenus dans ce débat, en raison d'un amendement modifiant le projet de loi pour la Transition Énergétique, et avons à nouveau publié un communiqué de presse et sollicité les élus pour tenter de peser sur le débat parlementaire.

- **La publication de la loi pour la Transition Énergétique et la Croissance est intervenue le 18 août 2015**, après de longs et difficiles débats. En lien avec ce qui précède, ce texte a de fait annulé l'arrêté fixant la prime des opérateurs d'effacement pour proposer deux nouveaux modes de rémunération, l'un via les appels d'offre, l'autre par la mise en place d'un versement dérogatoire. Ces dispositions de l'article nouveau 46 bis de la loi ne peuvent nous satisfaire, dans la mesure où elles rendront encore plus opaque la rémunération des opérateurs d'effacement diffus, qui sera in fine payée par tous les consommateurs résidentiels...

Mais cette loi a le grand mérite de poser comme priorité la sobriété énergétique, et elle propose des outils divers et nombreux pour y parvenir, dont certains avaient été demandés en 2011 par les consommateurs, dans le cadre du groupe de travail « Maîtrise de la Demande d'Énergie » de la CRE (2009/2011).

Elle prend tout particulièrement en compte la **précarité énergétique** en créant le « chèque énergie », qui s'appliquera à toutes les énergies, alors que les tarifs sociaux ne s'appliquaient qu'au gaz et à l'électricité. Cela répond aux attentes des associations de consommateurs. D'autres décisions auront un impact positif pour les consommateurs les plus fragiles, et notamment l'interdiction de facturation rétroactive au-delà de 14 mois, sauf à prouver la mauvaise volonté du client, la proposition à la charge des fournisseurs d'installation d'afficheurs déportés au domicile des clients bénéficiaires des tarifs sociaux ou du chèque énergie, ou d'autres outils permettant de comprendre et d'agir sur ses propres consommations, La loi renforce également les aides pour les travaux d'isolation thermique, met en place des CEE (certificats d'économies d'énergie) pour les publics précaires...

Les intentions sont louables, mais les textes d'application sont complexes, et les enjeux parfois contradictoires selon les acteurs. Pour leur part, les représentants des AFL Paris sont présents dans les instances où se discutent décrets et arrêtés, et font de leur mieux pour défendre les intérêts des consommateurs, tout en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux qui se posent.

- **Le déploiement des compteurs Linky lancé en décembre, avec un objectif de pose de 3 millions de compteurs pour l'année 2016.**

Le déploiement se poursuivra à un rythme plus soutenu jusqu'en 2021. Les AFL Paris siègent aux deux comités de pilotage des compteurs communicants (Linky pour l'électricité, Gazpar pour le gaz). Dès les premières réunions, nous avons demandé qu'une communication nationale soit portée par les pouvoirs publics. Le choix a été de privilégier une communication de proximité, en

lien avec les territoires où se ferait le déploiement. Nous regrettons que notre suggestion n'ait pas été suivie, car nos craintes se sont avérées fondées : l'action de groupes de pression très actifs, opposés aux compteurs communicants, a un impact certain sur les refus des consommateurs pour l'installation de leur compteur. Les rumeurs vont bon train, sans aucun support scientifique, mais la peur de l'inconnu, les mutations technologiques que nous vivons actuellement contribuent certainement à l'audience dont bénéficient les détracteurs des compteurs communicants... Par ailleurs, le comité de pilotage Linky auquel nous participons régulièrement, a adopté des dispositions, que nous avons défendues, pour protéger les données de consommation dont sont propriétaires les consommateurs.

- **Depuis le 7 décembre 2015, c'est la CRE qui est chargée de fixer le tarif réglementé de l'électricité**, comme l'a prévu la loi NOME. Le ministre en charge de l'énergie, qui antérieurement fixait ce tarif, aura cependant la possibilité de s'opposer aux décisions de la CRE : cette évolution traduit la fin du « prix politique » de l'énergie.
- 2015 aura enfin vu la COP 21 se dérouler à Paris, les attentes étaient fortes, et même si le chemin sera long pour parvenir aux objectifs affichés, cette étape est une avancée certaine pour le climat. Dans le cadre de cette conférence, les AFL Paris ont participé à une table ronde organisée par Engie sur le thème de l'efficacité énergétique, au Grand Palais.

**Pour défendre les intérêts des consommateurs**, nos représentants ont participé à un grand nombre de réunions, dans des instances variées, qu'il s'agisse de concertations avec les acteurs du secteur (fournisseurs et distributeurs, médiateurs d'entreprise, médiateur national de l'énergie), ou d'instances officielles (CRE, Conseil Supérieur de l'Énergie). Nos interventions : communiqués de presse, interviews (Europe Energie le 20 janvier, Enerpresse le 23 janvier, tournage « complément d'enquête sur les éolienne, « we love gaz » en octobre...) auditions, contribuent à renforcer la notoriété des AFL Paris en matière d'énergie. Nous avons également tourné une vidéo pour le service formation d'ERDF, consacrée au point de vue des consommateurs sur Linky.

## 6°) La sécurité électrique

### a) Le GRESEL (Groupe de REflexion sur la Sécurité Electrique dans le Logement)

Le GRESEL a enregistré avec satisfaction la promulgation de la loi ALUR en mars 2014 qui prévoit qu'un décret décrira la procédure imposant le diagnostic des installations électriques des logements à louer comme cela existe pour les logements à vendre. La loi ne va pas jusqu'à l'obligation de travaux, mais le débat parlementaire a bien précisé que le diagnostic engageait le bailleur.

Le GRESEL a agi début 2015 pour obtenir une sortie rapide de ce décret. Le projet diffusé en septembre a fait l'objet de contacts avec le Ministère du Logement notamment pour obtenir des modifications des logements concernés : un rapprochement des dates d'application et l'adoption d'une date glissante plutôt que la proposition d'année fixe.

Les AFL Paris sont très investies dans ce groupe en participant à toutes les réunions et en étant force de proposition. Les travaux en 2016 s'ouvriront sur les parties communes des immeubles collectifs.

#### **b) Le groupe de travail Statistique de l'ONSE**

Le GT statistiques de l'ONSE créé mi 2013 a pour objectif d'établir un chiffrage précis du nombre d'incendies et d'accidents d'origine électrique. Ce groupe de travail constitué de représentants des pompiers, des filières professionnelles du bâtiment, des assureurs, des associations de consommateurs, des pouvoirs publics garantit la reconnaissance par tous des chiffres publiés.

L'année 2014 a permis de prouver qu'environ 25% des incendies ont pour origine l'électricité. L'année 2015 a obtenu un premier chiffrage des conséquences des incendies d'origine électrique et des électrocutions : environ 200 décès par an et 5000 blessés. La première estimation financière donne un coût d'environ un milliard d'euros pour la société.

Les apports de L'Institut National de Veille Sanitaire (nouveau membre) ont été déterminants pour progresser dans ces chiffreages, notamment par l'accès à de nombreuses banques de données statistiques. A titre d'illustration, l'ONSE a ainsi pu démontrer la force des réglementations depuis 40 ans sur le nombre des électrocutions domestiques : une division par 7 de ce risque.

#### **7°) Autres représentations**

Les sollicitations sont multiples, et notre association ne peut malheureusement pas y répondre systématiquement, car faute de militants volontaires et aptes à siéger dans de nouvelles instances, une surcharge d'activité pour ceux qui sont déjà investis se ferait au détriment de la qualité de leur participation, ce que nous refusons.

Ces « autres représentations » sont donc la reconduction de nos participations dans diverses instances, dont une commission municipale relevant de l'activité « défense des consommateurs : la CCTM.

Pour les autres représentations, elles concernent des domaines très variés tels que la certification de services, les services fiscaux, les entreprises du paysage...

### **IV – LES PARTENARIATS**

Nos relations avec le CNAFAL, notre instance nationale, ont été marquées cette année par l'élection de l'un de nos vice-présidents à la commission de contrôle interne des comptes. Nous participons par ailleurs aux deux réunions « institutionnelles » annuelles : assemblée générale et réunion des présidents.

En 2015, le conseil d'administration des AFL Paris a mandaté ses représentants au CRAFAL (conseil régional des associations familiales laïques d'Ile-de-France) pour qu'ils puissent se retirer de leurs fonctions au bureau de cette organisation : président et secrétaire adjointe. Un nouveau bureau a donc été élu au mois de juin, et un nouveau mode de fonctionnement souple a été arrêté. L'activité du CRAFAL est actuellement en veilleuse.

Pour ce qui concerne l'UDAF de Paris, nos deux représentants au conseil d'administration sont en charge de l'animation de deux commissions ou départements : la commission de contrôle, et le département habitat-cadre de vie, avec à la clé de nombreuses représentations.

La Ville de Paris est toujours un partenaire majeur de notre organisation, nous participons à plusieurs commissions consultatives, et avons un siège au Conseil d'Administration du CAS-VP.

Cette année encore, nous avons été sollicités par la mission d'information de la Ville, pour une audition sur le thème des activités périscolaires.

Enfin, nos relations avec la FCPE Paris ont pris un tour plus « opérationnel » cette année, puisque nous avons été sollicités par l'association « Autonome de Solidarité » en vue d'un rapprochement sur un projet d'action de médiation enseignants/familles.

### **Le Comité d'Action Sociale de la Ville de Paris (CAS-VP)**

Les AFL Paris siègent au CA du CAS-VP depuis juin 2014. Cet organisme gère l'action sociale de la ville auprès des personnes âgées (résidences pour personnes âgées dépendantes ou non, soin à domicile, restaurant Emeraude, transport, loisirs) et auprès des personnes en difficulté (familles en difficulté, handicapés, SDF). Il employait 6000 personnes en 2015 pour un budget de 577 M€.

Après une année pleine et entière de participation au Conseil d'Administration du CAS-VP, nous constatons qu'il s'agit en fait d'une instance d'information des associations, avec des réunions denses et bien documentées. Les décisions d'orientations structurantes sont logiquement prises au sein du Conseil de Paris, les élus présents au CAS VP nous rappelant les motivations de leurs décisions.

Une petite victoire pour les AFL Paris : les membres du CA n'auront plus à transporter 4000 pages de documents : chaque année l'information sera dès 2016 numérisée et archivée.

Sur le fond, un risque apparaît sur le taux de remplissage des établissements accueillant des personnes âgées lors de leur réhabilitation, l'augmentation du coût de la journée amenant des refus en nombre croissant des nouveaux entrants. L'accueil des SDF, dont le nombre augmente, se fait un peu plus difficile chaque année. Par contre la Ville de Paris réussit à maintenir le niveau des aides facultatives en 2016 et la bonne gestion du CAS-VP limite l'augmentation des coûts de fonctionnement.

### **Le comité Loi Oudin (accès à l'eau potable et à l'assainissement)**

Les AFL Paris représentent les usagers parisiens de l'eau et de l'assainissement à ce comité, depuis sa création, il y a 10 ans. De nombreuses améliorations y ont été apportées au fil du temps, visant à plus d'efficacité dans la mise en œuvre de projets financés grâce à la contribution des usagers que nous représentons. Des sommes importantes sont consacrées à l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement en Côte d'Ivoire, comme en Palestine, en Afrique du sud par exemple.

Avec 7,5 M€ engagés sur le terrain et plus d'un million de personnes bénéficiaires, le résultat est probant. La loi Oudin, qui permet de financer ce type d'actions grâce à un prélèvement modique sur le prix de l'eau, est considérée à l'étranger comme un exemple à suivre.

## **V – LA COMMUNICATION**

Cette année encore, nous avons maintenu le rythme de 3 publications de la revue « AFL Infos », avec des rubriques plus régulières : éducation, fiche technique, « ils ont gagné »... La programmation a pu être respectée, générant une diminution du budget reprographie.

Deux brochures ont été mises à jour et rééditées, et la brochure consacrée aux permanences d'écrivain public a été diffusée en grand nombre, notamment en mairie d'arrondissement.

Le point fort de l'année 2015 est la réalisation du site « aflparis.org », réalisée par deux bénévoles. La maquette a été présentée à la dernière réunion du conseil d'administration, et à l'heure où nous écrivons ce rapport, le site est actif, il ne reste plus qu'à le nourrir... ce qui n'est d'ailleurs pas le plus facile.

Il nous faudra évaluer l'impact du site fin 2016, nous invitons tous les adhérents et partenaires à nous faire part de leurs commentaires et suggestions !

## **CONCLUSION**

L'année 2015 se traduit par une activité soutenue, tant au niveau des services que des représentations.

Le service Ecrivain Public comme la permanence de défense des consommateurs, cœur d'activité historique, démontrent cette année encore leur utilité, et nous confortent dans la volonté de persévérer pour créer plus de lien social, plus de solidarité.

Notre association est reconnue par ses partenaires, comme compétente dans ses actions et ses prises de position. Quelles que soient les instances dans lesquelles nous siégeons, consultatives ou décisionnelles, nos représentants n'hésitent pas à être force de proposition, en toute indépendance.

Toutefois, nous observons que la réussite de nos actions et interventions est de plus en plus difficile, en raison pour une bonne part de la rigidification de la société, des difficultés rencontrées par les entreprises auprès desquelles nous intervenons, de la montée des arnaques, comme on le voit à chaque période de crise économique, mais aussi de l'individualisme grandissant qui conduit parfois nos adhérents à nous considérer comme de simples prestataires de service.

La difficulté à faire relayer par notre structure nationale les actions et positions que nous initions en matière d'énergie, notre secteur de représentations principal, nous pose parfois quelques soucis. Il est paradoxal de constater que nous sommes reconnus dans ce secteur par tous nos partenaires, à l'exception du CNAFAL.

Tout cela s'accompagne d'un désengagement des financeurs, constaté par la plupart des structures associatives, qui met en péril la pérennité de notre organisation.

L'individualisation de la société est sans doute aussi pour beaucoup dans la difficulté de recrutement de nouveaux bénévoles, sans lesquels nous ne pouvons pas développer de nouvelles actions.

A cet égard, nous pouvons espérer que la création du site des AFL Paris, effective depuis le mois d'avril 2016, contribuera à faire connaître notre organisation, et à faire émerger de nouvelles vocations.

Pour la première fois depuis bien des années, la communication n'est plus le parent pauvre de notre organisation, les objectifs ont été atteints, grâce à l'investissement important de deux militants qui ont construit notre site. Informer, prévenir, présenter nos positions sera désormais plus facile, il ne nous reste plus qu'à faire vivre cet outil.

Le Conseil d'administration unanime a souhaité remercier tous ceux qui ont contribué à faire vivre les AFL Paris.

Ce rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration, réuni le 23 mai 2016, et adopté à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2016